PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement au lot # 5 293 691

Prenez avis que le conseil municipal de Grande-Rivière a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

Cette demande de dérogation mineure au règlement de zonage No. U-006.03-19 est à l'effet de régulariser l'emplacement d'un bâtiment principal existant en réduisant la marge de recul latérale au nord-est de 2.0 mètres à 0.56 mètres.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance régulière du 13 février 2023 à 19 h 30 en la salle du conseil municipal sise au 108, rue de l'Hôtel-de-Ville à Grande-Rivière.

Donné à Grande-Rivière ce 27e jour de janvier2023.

Sandrine B-Hautcoeur.
Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière